

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 11 mars 1997 portant nomination des
membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de
la Communauté française «Albert Jacquard», à Namur**

A.Gt 13-12-2000

M.B. 27-02-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 mars 1997 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française de Namur, aujourd'hui Haute Ecole de la Communauté française «Albert Jacquard» de Namur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, alinéa «- des milieux sociaux » de l'arrêté de la Communauté française du 11 mars 1997 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française «Albert Jacquard», à Namur, les mots «Mme Bénédicte Burnay (C.S.C.)» sont remplacés par les mots «M. Thierry Jacques».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 3. - La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le 13 décembre 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Fr. DUPUIS